

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 9 décembre DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

**Étaient présents :** MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe COPLO, Dominique LEGO, Christophe THIESSÉ,  
Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER,

**Formant la majorité des Membres en exercice.**

**Absents excusés :** MM Marc-Antoine JAMET, Éric HEBERT,  
Mmes Pascale DUMONTIER Brigitte ROIX,

**Absents non excusés :** MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON,

**Avai(en)t donné pouvoir :**

Mme Pascale DUMONTER à M. Dominique LEGO.

**M. Benoît BALUT**

**est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.**

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaire : Mme Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

**DATE DE SÉANCE**

9 décembre 2025

**DATE DE CONVOCATION**

3 décembre 2025

**DATE D'AFFICHAGE**

11 décembre 2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

11

PROCURATION(S)

1

VOTANTS

12

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité  
le :

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

### Délibération n° 3

#### TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION

Madame Maryline Deslandes, Vice-présidente, expose au Conseil d'administration :

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, l'article L. 313-1, les emplois permanents de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Considérant le besoin de service et afin de satisfaire une qualité de service public, la création d'un poste de Responsable du service socio-éducatif est proposée :

- **Création de poste :**

| Date d'effet | Nouveau grade | Occupation du poste |
|--------------|---------------|---------------------|
| 01/01/2026   | Rédacteur     | Temps complet       |

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration :

- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;
  - **Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
  - **Vu** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels
- **D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs, telles que définies ci-dessus.

**Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)**

- **APPROUVE à l'unanimité** la modification du tableau des effectifs, telles que définies ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'État.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**La Vice-présidente,**

**Maryline DESLANDES**